

VILLE DE LENS
(PAS-DE-CALAIS)



Adresser la correspondance impersonnellement à
Monsieur le Maire
Député du Pas-de-Calais
Vice-Président de la Communauté de LENS-LIEVIN
62307 LENS CEDEX

☎ 03.21.69.86.86 - Télécopie 03.21.69.08.22

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES CONTENTIEUX

FD/VB

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHE EN MAIRIE LE 28 SEPTEMBRE 2009

=====

SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2009 A 19 H 00

=====

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé en séance extraordinaire à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, en l'absence de Monsieur Guy DELCOURT, Député-Maire, empêché, et sur convocation en date du 14 septembre 2009.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme KARAMUCKI, MM. DECOURCELLES, DAUBRESSE, LAVILLE, Mme BOURDON, M. CECAK, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MARONI, Mme CHOCHOI, M. DELSERT, Mmes DAUTHIEU, MAZEREUW, M. DHEDIN, Mmes REMILI, BOIS, MM. DUCARIN, RAYTER, Mme BOLI, M. CAVACO, Mlle TIMME, MM. BOURSIER, DEPREZ, Mme GAUTHY, M. MISMACQUE, Mme VINCENT, M. HUMEZ, Mlle WOITTEZ, Mme VAN WYNENDAELLE.

Etaient excusés : M. DELCOURT ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme CORRE, ayant donné pouvoir à Mme REMILI, Mme LEFEBVRE ayant donné pouvoir à M. HANON, Mme FLAMENT ayant donné pouvoir à M. DELSERT, M. PLAYEZ ayant donné pouvoir à M. CECAK, M. POSMYK ayant donné pouvoir à M. DHEDIN, Mme LEDENT ayant donné pouvoir à Mme DAUTHIEU, Mme PERMUY ayant donné pouvoir à M. BOURSIER, M. REAL ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Yvette DAUTHIEU, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2009

23ème JOURNEE MONDIALE
DU REFUS DE LA MISERE
LE SAMEDI 17 OCTOBRE 2009

Rapporteur : Madame Françoise KARAMUCKI

"Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré."

Cet appel du Père Joseph WRESINSKI prononcé le 17 octobre 1987 donne lieu depuis cette date, à des rassemblements et des initiatives de tous ceux qui refusent la misère et l'exclusion dans le monde entier, afin de témoigner de leur solidarité et de leur engagement pour que la dignité et la liberté de tous soient respectées.

Le samedi 17 octobre 2009, se tiendra la 23ème Journée Mondiale du Refus de la Misère, déclarée en 1992 par l'Organisation des Nations Unies, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

Cette année est également celle du 20ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, initiée en 1989 par les Nations Unies et cela nous permet de rappeler que les enfants sont bien souvent les premières victimes du fléau de la misère.

Le Mouvement ATD QUART MONDE souhaite donc qu'en 2009, les rencontres et initiatives accordent une large place aux enfants et à leurs familles pour que tous les enfants aient un avenir et qu'aucun ne soit abandonné et sans amis.

Il vous est proposé de vous associer à cette journée et d'y sensibiliser les écoles lensoises.

ADOPTÉE L'UNANIMITE.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2009

MOTION POUR LE RETRAIT DU PROJET DE
LOI DE TRANSFORMATION DE LA POSTE
EN SOCIETE ANONYME

Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK

Par délibération en date du 17 octobre 2008, le conseil municipal de LENS, avait tenu à exprimer son indignation face au changement de statut de La Poste, mené sans concertation en vue de son accès à la privatisation.

Aujourd'hui, à l'initiative du Comité national contre la privatisation de la Poste, une consultation nationale sera lancée le samedi 3 octobre 2009 au cours de laquelle les Français seront amenés à donner leur avis sur le service public postal.

En effet, le Gouvernement souhaite transformer la Poste en société anonyme, première étape d'une privatisation programmée.

Depuis 2002, la transformation massive des bureaux de poste conduit à un espacement des tournées, provoque des délais croissants de livraison du courrier, des réductions d'horaires et l'allongement des files d'attente.

Dans notre motion d'octobre 2008, nous précisions qu'invoquer des motifs de rentabilité, pour une telle mutation, serait abusif dans la mesure où La Poste dégage 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1 milliard d'euros de bénéfice, loin devant nombre de ses partenaires européens, pourtant déjà privatisés.

De surcroît, la privatisation du service public de La Poste, auquel les Français sont attachés, entraînerait obligatoirement un risque évident pour la pérennité de nombreux emplois, pour l'augmentation de nombreux tarifs et pour l'égalité entre tous les citoyens des services de cette institution. Les exemples de privatisations étrangères confirment, malheureusement, ce risque.

Ni les traités européens, ni les institutions européennes, n'imposent une telle modification. Cependant, la directive européenne de 1997 - qui impose l'ouverture totale à la concurrence du marché postal - pèse lourdement sur l'avenir du service public postal français.

Notre pays doit défendre le principe d'un service public d'intérêt général, garantissant un haut niveau de service aux usagers et l'égalité des citoyens et des territoires par un maillage équitable.

C'est pourquoi, le conseil municipal de LENS

- considérant qu'il y a urgence à alerter la population, devant l'entêtement du Gouvernement à vouloir changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la "loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011",

- considérant que ce changement de statut ouvre, de par la définition même d'une "société anonyme", la possibilité à tout moment de céder les parts de l'entreprise publique, et qu'il s'agit donc de la privatisation de La Poste,

- estimant que ce projet d'ouverture à la concurrence constitue un plan d'ensemble de destruction de La Poste en tant que service public,

- considérant qu'une telle décision porterait un coup aux droits du service public de la population et aggraverait la situation des communes,

*** se prononce pour le retrait du projet de "loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste",**

*** exige du Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY et du Gouvernement :**

- le retrait pur et simple du projet de "loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste", adopté au Conseil des Ministres du 29 juillet 2009, qui devrait être soumis au vote de l'Assemblée Nationale,

- le retour au monopole public de La Poste,

- l'annulation des fermetures de bureaux de postes et leur restitution comme bureaux de poste de plein exercice aux communes qui en font la demande.

*** soutient le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 et s'engage à en informer les administrés de la commune.**

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS APRES QUE LE CONSEIL MUNICIPAL EN EUT DÉLIBÉRÉ.

Inscrits : 39

Pour : 37

Contre : 2 (M. DEPREZ, Mme GAUTHY)

Abstentions : ... 0